

# REGLEMENT PARTICULIER

## 5<sup>ème</sup> RALLYE VHC de Matour

### 19&20 Juillet 2019



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Ce règlement particulier est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 25<sup>ème</sup> Rallye Régional de Matour tant en prescriptions générales, règles spécifiques des rallyes VHC qu'en procédures de signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.

Visa :

**VISA**  
LIGUE B.F.C.04  
n° ..... 51-364 .....  
du ..... 10/07/2019 .....

## PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 25<sup>ème</sup> Rallye Régional de Matour

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dunoise organise le 5<sup>ème</sup> Rallye VHC en qualité d'organisateur Administratif une compétition automobile régional de Véhicules Historiques de Compétition dénommée

### 5<sup>ème</sup> RALLYE VHC DE MATOUR

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté en date du sous le numéro et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro en date du

#### Comité d'Organisation

---

Identique au 25<sup>ème</sup> Rallye Régional de Matour

#### Organisateur technique

---

Identique au 25<sup>ème</sup> Rallye Régional de Matour

#### **1.1P. OFFICIELS**

Identique au 25<sup>ème</sup> Rallye Régional de Matour

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

#### **Directeur de course VHC :**

**M Gacon Eric Licence N° 9100**

#### **Commissaires Techniques :**

Responsable commissaires techniques VHC : **M Jouvhomme Gérard Licence N° 51582**

#### **Médecin Chef :**

Docteur FATAH Abdelhamid

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

**Le Rallye de Matour compte pour le Challenge Bourgogne Franche Comté 2019 VHC.**

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Identique au 25<sup>ème</sup> Rallye Régional de Matour

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets, PTH accompagné du visa de l'ASN.

**Attention : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet: [www.asadunoise.fr](http://www.asadunoise.fr), rubrique « Matour » onglet « VHC ».**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.1P.** Concurrents Admis (Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC telles que parues dans France Auto 2014)

**3.1.5P.** Identique au 25<sup>ème</sup> Rallye Régional de Matour

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 10voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

-Avec la publicité facultative des organisateurs : **250 €**

-Sans la publicité facultative des organisateurs : **500 €**

- Avec la publicité facultative des organisateurs et équipage 100% Asa Dunoise : **225€**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.

### 3.3P. – ORDRE DES DEPARTS

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent du 25ème Rallye Régional de Matour dans l'ordre des numéros. Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du 25ème Rallye Régional de Matour

## ARTICLE 4P.VOITURES AUTORISEES

Conforme aux Règles Spécifiques Rallyes VHC 2019

## ARTICLE 5P.IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

4.1 Identification des voitures : conforme au règlement standard FFSA

5.2 La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Publicité individuelle : deux rectangles de 50 x 14 cm tel que prévue dans l'Annexe K 2010

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Identique au 25<sup>ème</sup> Rallye Régional de Matour

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA et Identique au 25<sup>ème</sup> Rallye Régional de Matour

**6.2.6P.** Identique au 25<sup>ème</sup> Rallye Régional de Matour

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Identique au 25<sup>ème</sup> Rallye Régional de Matour

### 7.3.17. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux Règles Spécifique des Rallyes VHC 2018

## ARTICLE 10P.PRIX

Tous les équipages ayant terminés le rallye seront récompensés

**PRIX EN ESPECES : Il n'y a pas de dotation en prix.**

La remise des prix du 5ème Rallye Régional de Matour VHC sera identique au 25<sup>ème</sup> Rallye Régional de Matour.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur  
Le site internet [asadunoise.fr](http://asadunoise.fr)